

Registre international de la Mémoire du monde

Répertoire Bibliographique Universel (Belgique)

2012-38

1.0 Résumé

Le Mundaneum propose d'inscrire le Répertoire Bibliographique Universel au Registre international de la Mémoire du Monde. Composé d'une centaine de meuble-fichiers, le Répertoire Bibliographique Universel représente le premier travail de Paul Otlet et Henri La Fontaine au sein de l'Institut International de Bibliographie.

Débuté à la fin du XIXème siècle, ce Répertoire se voulait une nouvelle forme de bibliographie, un nouvel outil d'accès à l'information. L'utilisation de fiches mobile, classées selon le langage universel qu'est celui de la Classification décimale Universelle, permettait une mise à jour plus rapide et plus efficace de cet outil et son utilisation dans le monde entier.

Premier exemple de dématérialisation de la connaissance, le Répertoire bibliographique Universel est aujourd'hui considéré comme le premier modèle de moteur de recherches, comme un Google de papier.

2.0 Auteur

2.1 Nom de l'auteur de la proposition (individu ou organisation)

Mundaneum asbl, centre d'archives de la Fédération Wallonie-Bruxelles

2.2 Relation avec l'élément considéré du patrimoine documentaire

Le Mundaneum a la mission de conserver et de valoriser les archives de l'Institut International de Bibliographie dont fait partie le Répertoire Bibliographique Universel

2.3 Personne(s) à contacter (et en mesure de fournir des informations sur la proposition)

Charlotte Dubray, directrice

Stéphanie Manfroid, responsable des archives

2.4 Coordonnées complètes de la personne à contacter

Nom : Charlotte Dubray

Stéphanie Manfroid

Adresse : Rue des Passages, 15

7000 Mons

Hainaut Belgique

Téléphone

0032(0)65 39 54 82

0032(0)65 39 54 90

Fax

0032(0)65 39 54 86

Adresse électronique charlotte.dubray@mundaneum.be

stephanie.manfroid@mundaneum.be

0 Identité et description de l'élément du patrimoine documentaire

3.1 Nom et identification de l'élément proposé

Le Répertoire Bibliographique Universel

Travail majeur de l'Institut International de Bibliographie (IIB), le Répertoire Bibliographique Universel (RBU) avait pour objectif de fournir des renseignements sur les publications de tous les temps, de tous les pays et relatives à toutes les matières. Contrairement aux catalogues des bibliothèques, le RBU ne renseignait pas sur les ouvrages localisés en un endroit précis mais bien sur les ouvrages existants dans tous les lieux de dépôts du monde entier.

Les informations qu'il renferme devaient répondre à deux grandes questions : Quels sont les ouvrages de tel auteur ? et Qu'est ce qui a été écrit sur tel sujet ?

Constitué de 1895 à la fin des années 30, ce ne sont pas moins de 18 millions de fiches qui seront rédigées et classées dans les meubles-classeurs. Chaque fiche est consacrée à la notice d'une seule œuvre.

3.2 Catalogue ou référencement

Le Répertoire Bibliographique Universel n'est pas composé d'un seul répertoire mais de plusieurs répertoires.

Répertoire Matière – A (Fiches bibliographiques classées selon la CDU)

Répertoire Auteur – N

Répertoire des Titres de périodiques – NR

Répertoire des Titres de livres – NT

Catalogue des Bibliothèques de Belgique – ON

Catalogue de la Bibliothèque collective des Sociétés savantes – LD

Répertoire Administratif – K (liste du personnel, travaux réalisés, courriers entrants et sortants, ...)

Index bibliographique - IM

3.4 Histoire/Provenance

En septembre 1895 est convoquée à Bruxelles, la première Conférence internationale de Bibliographie dans le but de discuter d'un projet d'organisation bibliographique.

Cette manifestation est une initiative de Paul Otlet et Henri La Fontaine, qui depuis 1893, ont organisé l'Office international de Bibliographie Sociologique au sein de l'Institut des Sciences sociales à Bruxelles.

Cet Office a pour objet l'étude de la bibliographie et la création d'un répertoire de notices bibliographiques relatives aux sciences sociales.

A l'issue de cette conférence, les travaux de l'Office international de Bibliographie, seront placés sous le contrôle scientifique d'une association : l'Institut International de Bibliographie (IIB), dont le but est de perfectionner et unifier les méthodes bibliographiques, organiser la coopération bibliographique internationale et préparer le Répertoire bibliographique Universel (RBU).

Après la conférence, l'IIB entreprend des démarches auprès du Gouvernement belge en vue de créer un organe chargé d'organiser l'aspect pratique des travaux de l'IIB.

Le 14 septembre 1895 est reconnu par Arrêté Royal, un Office international de Bibliographie (OIB) ayant pour objet l'établissement et la publication d'un Répertoire Bibliographique Universel. Ce

Répertoire contient déjà les 125.000 notices bibliographiques relatives aux sciences sociales rédigées par Otlet et La Fontaine.

La standardisation est de mise dans la rédaction de ces fiches. Une standardisation du format, désormais, les fiches auront un format de 12,5 cm sur 7,5 cm. Une standardisation au niveau de la rédaction des fiches puisque chacun des éléments de la référence bibliographique a une place bien définie. Enfin, les fiches sont rangées selon la Classification Décimale Universelle, basée sur la Decimal Classification de Melvil Dewey, cette méthode définit 10 classes, de 0 à 9, dans lesquelles l'ensemble des connaissances humaines peuvent être rangées.

l'IIB publie sous le titre de *Bibliographia universalis*, une collection de *Bibliographies particulières* ; il s'agit de la forme publiée du RBU. Seront ainsi publiées avec la collaboration d'institutions belges et étrangères : *Bibliographia economica universalis*, *Bibliographia technica universalis*, *Bibliographia astronomica universalis*, ...

Les fondateurs de l'OIB étaient résolument tournés vers l'amélioration de l'accès à la connaissance et sa diffusion optimale pour favoriser l'échange entre les cultures et stimuler le progrès scientifique. Ce répertoire concrétise sous forme papier : la meilleure diffusion du livre, une recherche d'informations contenue dans le livre, la structuration de l'information, l'organisation de la connaissance, la dématérialisation des informations, la centralisation des informations.

Le RBU est donc une première tentative de dématérialisation des livres (donc des informations) qui systématisera cette méthodologie du référencement standardisé à d'autres supports (l'image notamment). D'autres répertoires prendront le relais. L'idée de banque de données adaptée aux attentes du XIXème siècle caractérise ce répertoire.

.0 Informations juridiques

4.1 Propriétaire du patrimoine documentaire (nom et coordonnées)

FWB-Frédéric Delcor Boulevard Léopold II 1080 Bruxelles

Fédération Wallonie-
Bruxelles

Téléphone 0032 (0)2.413.34.28

Fax Adresse électronique
frederic.delcor@cfwb.be

4.2 Dépositaire du patrimoine documentaire (nom et coordonnées si différent du propriétaire)

Nom

Mundaneum asbl

Adresse

Rue des Passages, 15

7000 Mons (Hainaut-Belgique)

Téléphone

0032(0)65 39 54 88

Fax

0032(0) 65 39 54 86

Adresse électronique

info@mundaneum.be

4.3 Statut juridique

Fournir les informations afférentes à la responsabilité légale et administrative de la préservation du patrimoine documentaire.

4.4 Accessibilité

Indiquer de quelle manière les éléments / collections sont accessibles

Toutes les restrictions doivent être explicitement déclarées ci-dessous:

Encourager l'accessibilité est un objectif fondamental du Programme de la Mémoire du monde. Par conséquent, la numérisation, dans le but de faciliter l'accès est encouragée et vous devez préciser si ce travail est déjà fait ou s'il est prévu. Vous devez également préciser les facteurs culturels ou légaux qui restreignent l'accès.

Le Répertoire Bibliographique Universel fait partie intégrante de la scénographie de l'espace d'expositions temporaires du Mundaneum à Mons.

Il est permis aux visiteurs de découvrir le contenu des tiroirs bibliographique et de comprendre l'organisation du Répertoire.

Même si à l'heure actuelle, les informations bibliographiques conservées dans ces meubles-fichiers ne sont plus utilisées, le RBU fait l'objet d'une attention particulière de la part des archivistes du Mundaneum. Le dépouillement des archives relatives à l'histoire de l'institution ont mis en évidence d'autres aspects du RBU. En effet, ces meubles ne renferment pas seulement des références de publications, certains tiroirs concernent plus précisément l'activité administrative de l'institution : le catalogue du personnel, les différents travaux réalisés avec les dates d'exécution et apportent des informations sur les collections du Mundaneum. Informations que l'on ne peut retrouver ailleurs.

Un inventaire des tiroirs « administratifs » est en cours qui mènera à la numérisation de ces fiches.

4.5 Droits d'auteur

Indiquez les droits d'auteur pour chacun des éléments ou la collection

Lorsque les droits d'auteur sont connus, ceux-ci doivent être déclarés. Cependant, les droits d'auteur d'un document ou d'une collection n'ont aucune incidence sur son importance. Ils ne sont pas pris en compte pour déterminer si les critères d'inscription sont remplis ou non.

L'initiative du RBU est celle d'une association d'individus au sein de l'Office International de Bibliographie. On ne peut pas reconnaître de droits d'auteurs sur une compilation d'informations à propos des livres. Le seul droit d'auteur existe sur la méthodologie originale.

Le Répertoire Bibliographique Universel est la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui détient également les droits intellectuels de ce patrimoine. Toute exploitation du RBU est donc soumise à l'accord de la Fédération Wallonie-Bruxelles

5.0 Evaluation des critères de sélection

5.1 Authenticité

Est-ce que ce patrimoine documentaire est authentique? Son identité et sa provenance sont-elles établies de manière fiable?

Oui . Le développement du RBU sous forme standardisée est unique et est le fruit du travail de l'Office International de Bibliographie. Les fiches présentes dans le fichier peuvent exister ailleurs car les bibliographes effectuaient des échanges réguliers. La centralisation des fiches dans le RBU est une initiative unique et originale (pas d'autres exemplaires parvenus jusqu'à nous). C'est un réseau de professionnels qui a développé ce répertoire dans son intérêt propre, mais aussi celui des sciences.

Les meubles portent la marque de l'Institut International de Bibliographie et le Mundaneum possède également le panneau en fer forgé portant la mention « Répertoire Bibliographique Universel » qui est visible sur plusieurs photographies d'époque.

Des courriers relatifs aux déménagements successifs de l'IIB depuis le Palais Mondial au Cinquantenaire jusqu'aux différents lieux de conservation de Bruxelles renseignent sur « les déplacements » du RBU.

Enfin, l'inventaire réalisé au moment de l'achat des archives et collections de l'Institut International de

Bibliographie par la Fédération Wallonie-Bruxelles (ex-Communauté française de Belgique) indique clairement le nombre de meubles-fichiers conservés.

5.2 Importance mondiale

Ce patrimoine est-il unique et irremplaçable? Sa disparition constituerait-elle un appauvrissement néfaste du patrimoine de l'humanité ? A-t-il eu un impact majeur sur le temps et / ou dans une aire culturelle particulière du monde ? A-t-il eu une influence majeure (positive ou négative) sur le cours de l'histoire?

Le Répertoire Bibliographique Universel constitué par l'Institut International de Bibliographie est un patrimoine unique aujourd'hui. Si à une époque, des « copies » de ce Répertoire ont pu exister dans d'autres pays (France ou Suisse), suite à la collaboration entre l'IIB et des sections nationales, elles n'existent plus aujourd'hui. Le Concilium Bibliographicum (en Suisse) et le Bureau Bibliographique de Paris ont cessé leurs activités dans les années 20.

Les meubles-fichiers conservés à Mons restent la seule preuve du travail de Paul Otlet et Henri La Fontaine en matière de Bibliographie. Ce Répertoire Bibliographique Universel est également la première étape de leurs réflexions en matière d'organisation et d'accès à la connaissance. Plus largement, une étape dans l'histoire de l'organisation de la connaissance.

5.3 Critères comparatifs :

Ce patrimoine documentaire répond-t-il aux tests suivants ? (Il doit répondre au moins à l'un d'eux)

1 Le temps

Le document est-il représentatif de son époque (qui peut être une période de crise, ou d'un important changement social ou culturel ? Représente-t-il une découverte ou est-il le « premier de son genre » ?)

Oui. Le répertoire est tout à fait représentatif d'une initiative philanthropique dans sa dimension universelle d'accès aux livres. Cette initiative est originale et unique. Les anglais élaborent un catalogue spécialisé à la même époque pour un catalogue littéraire uniquement. Ici, c'est la systématisation et la standardisation du référencement de tous les livres qui est effectuée. Soit une large banque de données d'informations contenues dans les livres. Il est une première étape dans la dématérialisation.

2 Le lieu

Le document contient-il des informations déterminantes à propos d'un lieu important pour l'histoire du monde et pour la culture ? Par exemple, le document représente-t-il une influence importante ou un phénomène par le seul fait de sa localisation ? Décrit-il un environnement physique, des villes ou des institutions qui ont disparus depuis ?

Le développement du répertoire à Bruxelles est lié à une centralisation des informations et à leur dématérialisation. Cet aspect est tout à fait unique pour l'époque. Bruxelles jouissait alors en Europe d'une effervescence tout à fait exceptionnelle, d'un point de vue économique, culturel, social et intellectuel.

3 Les personnes

Le contexte culturel de la création du document reflète-t-il un aspect significatif du comportement humain ou du développement social, industriel, artistique ou politique ? Ou saisit-il l'essence de grands mouvements, de transitions, d'avancées ou de régressions ? Illustre-t-il les vies d'individus éminents dans ces domaines ?

Oui. Les personnes qui ont initiés le répertoire étaient totalement imprégnées par la philosophie scientiste (positiviste) et désiraient se servir de la connaissance comme rempart efficace contre la guerre et l'ignorance. Les convictions pacifistes de cette initiative étaient importantes, et déterminent la vocation universelle et globale du répertoire.

4 Sujet et thème

L'objet du document représente-t-il des développements historiques ou intellectuels particuliers dans les sciences naturelles, sociales ou humaines ? Ou dans les domaines politiques, idéologiques, sportifs ou artistiques ?

Oui . La création du répertoire est un élément majeur du développement des sciences de l'information et de la communication pour les anglo-saxons et de la bibliothéconomie pour les latins.

5 Forme et style

Le document a-t-il une exceptionnelle valeur esthétique, stylistique ou linguistique? Ou est-ce un modèle typique d'un type de présentation, de coutume ou bien les deux ? Est-il un exemple de support ou de format disparu ou en voie de disparition ?

Oui, pendant les 40 années du développement du RBU, on peut le considérer comme tout à fait neuf tant dans sa forme que dans son contenu. Le répertoire est d'abord un prototype de type industriel qui cherche à convaincre les professionnels du livre et les autres de son efficacité dans l'organisation des informations. En 1900, lors de l'exposition universelle de Paris, le RBU est récompensé par la médaille d'or.

6 Importance sociale / spirituelle / communautaire

L'application de ce critère doit refléter l'importance du patrimoine documentaire aujourd'hui - Quel impact affectif le patrimoine documentaire a-t-il sur les individus vivants de nos jours ? Est-il vénéré comme un saint ou pour ses qualités mystiques, ou respecté pour son association avec des personnes et des événements importants ?

(Si les personnes qui vénéraient le patrimoine documentaire pour sa signification sociale / spirituelle / communautaire ont disparues, celui-ci perd certes cette importance spécifique mais peut éventuellement acquérir une signification historique.)

L'importance communautaire du RBU est essentiellement liée au développement de la CDU et à sa figure historique, Paul Otlet. Le Répertoire est donc pour les professionnels de la documentation, du classement, de l'organisation de l'information, des sciences de l'information la première étape d'une organisation centralisée et dématérialisée des bibliothèques. La valorisation de cette méthodologie va bien au-delà de ce cercle spécialisé car l'administration (les sciences administratives) s'est inspirée de cette technique efficace. La comptabilité a par exemple adopté une méthode de classement dérivée de la CDU et du RBU. La participation aux Expositions universelles pour vulgariser la méthodologie a été une réussite. En 1900, ce travail est récompensé par la médaille d'or lors de l'exposition universelle de Paris.

Actuellement, le RBU se révèle être le premier grand moment de développement des sciences de l'information car Paul Otlet spécialise le répertoire et son organisation. Cette systématisation conduit à la création d'une science à part entière.

6.0 Information contextuelle

6.1 Rareté

Le Répertoire Bibliographique Universel est le seul exemplaire connu

6.2 Intégrité

Constitué de 250 meubles fichiers, le RBU n'existe plus dans sa forme complète puisque seulement 100 meubles sont conservés.